



EN COM'1

Le mag' de Bourges Plus

25

JUILLET 2025



L'AGGLO

DESTINATION VACANCES

Dossier P.4 à 10



Traduction du dossier en FALC p.10



UN GRAND SUCCÈS POUR 'FAITES DE L'ÉCOLOGIE'

Du 21 au 24 mai, l'écologie était à l'honneur. Des films pour les enfants autour de la biodiversité, une projection-débat autour de l'histoire du photovoltaïque, un documentaire sur le changement climatique, une visite guidée de l'espace naturel des Garettes à Asnières, la découverte d'une zone humide reconstituée sur le site de l'ancienne station d'épuration, des lectures théâtralisées, une après-midi festive au jardin de l'Archevêché... ont rythmé cette semaine de sensibilisation !

TERRITOIRES D'INDUSTRIE BERRY SOLOGNE SE RELANCE

Lancé en 2018 par le gouvernement français, le programme Territoires d'industrie est né du contexte de reconquête industrielle dans le but de soutenir et développer l'industrie sur 183 territoires labellisés. Territoires d'industrie Berry Sologne regroupe ainsi 6 EPCI, dont Bourges Plus. Entré aujourd'hui dans sa deuxième phase, Territoires d'industrie Berry Sologne se structure autour de 3 grands objectifs : renforcer l'attractivité des métiers industriels et développer les compétences locales, favoriser l'innovation et accompagner la transition écologique des entreprises industrielles, et développer l'implantation des entreprises locales et attirer de nouveaux investisseurs.

RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE POUR LES HABITANTS DE L'AGGLO

Après une première salve en 2024, menée à Lissay-Lochy, Marmagne, Vorly et sur le quartier d'Asnières, à Bourges, la distribution de récupérateurs d'eau se poursuit. Le 20 mai, Irène Félix, présidente de Bourges Plus, Bernard Dupérat, vice-président délégué eaux pluviales, accompagnés d'agents de Bourges Plus ont distribué, avec Franck Breteau, maire de Trouy, 60 récupérateurs d'eau aux habitants volontaires de Trouy. Pour cette opération de préservation de la ressource en eau, les communes cibles cette année sont Berry-Bouy, Mehun-sur-Yèvre, La Chapelle-Saint-Ursin, Saint-Doulchard, Bourges et Saint-Germain-du-Puy.



LES TRAVAUX DE LA PLACE HERVIER INAUGURÉS

Irène Félix, présidente de Bourges Plus, Yann Galut, maire de Bourges, Magali Bessard, vice-présidente de la région Centre-Val de Loire et Mohamed Abalhassanne, secrétaire général de la préfecture, ont inauguré le carrefour de la place Hervier, le 23 mai dernier. Ces travaux ont transformé ce secteur très fréquenté et considéré comme l'un des principaux points d'accidentologie de l'agglomération. Offrant une meilleure prise en compte de la mixité des usages, la réhabilitation de cette place a également intégré des problématiques telles que la revégétalisation ou la gestion intégrée des eaux pluviales.

LES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS PRÉSENTÉS AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Le 14 mai dernier, à l'INSA Centre-Val de Loire, près de 200 personnes ont assisté à la présentation des grands projets programmés dans l'agglomération. Un rendez-vous pour permettre aux entreprises de se mettre en ordre de marche pour répondre à la demande, en intégrant les critères environnementaux et sociaux, exigés par la commande publique.



EDIT



Solidaire !

À l'unanimité, le conseil communautaire a pris une décision remarquable : il a décidé de prendre la responsabilité de l'organisation des services d'autonomie à domicile, pour les personnes âgées et handicapées. Un tout nouveau champ de compétence pour Bourges Plus.

Aujourd'hui, en plus des proches, interviennent auprès des aînés des services d'aide à domicile (ménage, repas, aide à l'habillage, au lever et au coucher,...), des services de soins infirmiers à domicile (toilettes,...) et des professionnels libéraux pour les soins. Beaucoup d'interlocuteurs pas toujours facile à coordonner pour les familles.

Demain, les services d'autonomie à domicile travailleront de façon coordonnée et continueront de contractualiser avec les libéraux. Pour les usagers, s'ils le souhaitent, une seule porte d'entrée, un seul interlocuteur.

Pour atteindre cet objectif, nous regrouperons des services existants dans les CCAS de Bourges et de Mehun et à l'hôpital Jacques Cœur, dans un service intercommunal de Bourges Plus. Nous avons déjà l'engagement de l'agence régionale de

santé de nous octroyer des moyens supplémentaires qui vont permettre de répondre aux besoins sur toute l'agglomération et à notre vieillissement.

Le déploiement se fera progressivement en trois ans, à partir du 1^{er} janvier 2026. Commune par commune, vous serez tenus au courant.

Et bien sûr, on aura toujours besoin de l'attention de tous, en proximité auprès de nos aînés. Dès cet été !

Pensez bien à vous hydrater quand il fait chaud et prenez soin de vos voisins.

Bien à vous.

Irène Félix

Irène FÉLIX

Présidente de Bourges Plus

SOMMAIRE

EN ACTIONS

**Bourges Plus :
un territoire
touristique à part
entière**

P.11

*Un avenir plus vert
et plus sain*

P.14-15

*Le schéma directeur
des énergies
renouvelables*

P.18-19

*Bourges
Contemporain*

P.21

*Bip TV, une chaîne
d'info locale*

P.16-17

*Un programme
artistique et
commémoratif*

P.20

*« Action Cœur de
Ville » et « Petites
Villes de Demain »*

P.12-13

*Le Gip Cafés
Cultures*

EN COM'1
Le mag^o de Bourges Plus

#25
JUILLET 2025

N° ISSN : 2779-2498 (imprimé) 2779-668 X (en ligne) - dépôt légal : à parution • Directrice de la publication : Irène Félix • Rédacteur en chef : Nicolas Varin • Rédaction : Olivier Chaussy / Nathalie Corboeuf / Chloé Gherardi • Photos : Lydia Descloux / Bourges Plus • Conception/Infographie : Camille Baudry / Jaffa Holloway / Noémie Léonard • Rédaction et validation du comité FALC du GEDHIF (professionnels et personnes en situation de handicap) • Impression : Imprimerie Roto France impression • Tirage : 59 200 exemplaires • Diffusion : Médiapost • Edité par : Communauté d'agglomération Bourges Plus - 22/31 boulevard Foch - 18 000 Bourges • Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label imprim'vert • Magazine gratuit

ET TOUJOURS...

P.22 Comment ça marche ?

P.23 Temps forts



BOURGES PLUS : « un territoire touristique à part entière »

Le gîte de la Forge à Vorly, les Glycines à Plaimpied-Givaudins, la Grange Saint-Jean à Trouy... Convaincus du potentiel touristique du territoire, les propriétaires de chambres d'hôtes et de gîtes n'hésitent pas à s'installer dans l'agglomération. Si Bourges concentre une part importante de l'offre hôtelière, en centre-ville et dans la zone de l'échangeur, les autres communes du territoire sont loin d'être en reste.



Certains sont installés depuis plusieurs années. D'autres plus récemment et certains se sont saisis de l'opportunité de la nomination de Bourges comme capitale européenne de la culture 2028 pour monter de nouveaux projets. Pour s'assurer que l'offre serait en adéquation avec la demande, Bourges Plus a commandé à un cabinet spécialisé une étude stratégique sur les hébergements touristiques (lire en page 5). « *Notre stratégie consiste à mettre en lumière les attraits de l'agglomération qu'on ne mettait pas assez en avant et qui gagnent à être connus et reconnus* », analyse Jean-Louis Salak, vice-président de Bourges Plus en charge du tourisme.

De nombreux atouts touristiques

Pour Baudouin Vercken, co-gérant du château de Marmagne, les attraits sont nombreux : « *environnemental, culturel, patrimonial* ». « *La région mérite d'être connue, elle est centrale, proche de la région parisienne, il y a des centres historiques, de la gastronomie, un terroir, la nature* », avance-t-il. Porté par l'agence de développement touristique Ad2T et financé par Bourges Plus, l'office de tourisme réalise un important travail de mise en avant du territoire, au sein de son agence ou sur ses supports numériques.

L'accompagnement de Bourges Plus en faveur du tourisme ne s'arrête pas là. Martine Vandamme, propriétaire des chambres d'hôtes à Plaimpied-Givaudins depuis trente ans, estime que les services proposés par l'agglomération, comme les bus réguliers et gratuits qui desservent l'ensemble du territoire, sont bénéfiques à son activité. Désormais, elle aimerait être accompagnée pour que son établissement, situé le long du canal de Berry, soit labélisé en tant qu'accueil vélo. Car le tourisme « vert » a le vent en poupe (lire en page 8). Et les labels, tels que « *Gîte de France* » ou « *accueil vélo* », sont des gages de qualité et de sécurité qui parlent aux touristes (lire en page 7).

Un accompagnement en ingénierie « *à travers des rencontres d'information sur les enjeux touristiques, organisées dans les communes, ou pour aider à obtenir des subventions, un label ou même pour trouver un lieu dans lequel lancer son activité* » que Bourges Plus, via son service de développement économique, peut tout à fait proposer, rappelle Sébastien Welsch, chef du service économie touristique et culturelle. « *On commence à être reconnus comme un site touristique à part entière et pas seulement un territoire d'étape* », se réjouit Jean-Louis Salak.

UNE AIDE POUR ACCOMPAGNER LES HÔTELIERS À MONTER EN GAMME

Un soutien de 300 à 1000€ par chambre est proposé aux hôtels (hors chaîne intégrée) de l'agglomération. Cette aide doit permettre d'accéder à un classement dans la catégorie supérieure ou à la labélisation « *tourisme et handicap* » ou « *accueil vélo* ». Un bonus de 100€ par chambre est accordé pour développer de bonnes pratiques environnementales.

Pour vérifier votre éligibilité, renseignez-vous au 02 46 08 10 60.

L'OFFRE HÔTELIÈRE sera prête pour 2028

A quoi ressemblera l'offre hôtelière en 2028 ? Sera-t-elle capable d'accueillir le flux de touristes attendu pour l'année pendant laquelle Bourges sera capitale européenne de la culture ? C'est pour répondre à ces questions que Bourges Plus a commandé au cabinet MKG une étude stratégique sur les hébergements touristiques.



La Grange Saint-Jean à Trouy

Avec l'élection de Bourges capitale européenne de la culture 2028, l'agglomération a souhaité accompagner les entreprises du territoire à identifier les enjeux posés par le titre, en termes d'hébergements touristiques. Bourges Plus a donc demandé à MKG d'analyser le parc hôtelier existant et les projets déjà dessinés, afin de savoir s'ils répondent aux enjeux. Le cabinet de conseil et d'études a également identifié les besoins en termes de qualité et quantité de chambres d'hôtel et de meublés de tourisme, selon le nombre estimé de visiteurs attendus en 2028.

Des projets complémentaires avec l'offre existante

« Plusieurs projets sont en train de voir le jour et ils entrent en complémentarité avec l'offre actuelle et les besoins futurs », résume Jean-Louis Salak, vice-président en charge du tourisme. Si l'on entre un peu plus dans le détail, la situation actuelle fait état d'une hôtellerie très rentable actuellement, avec le meilleur taux d'occupation de la région Centre-Val de Loire : 70% dans le centre de Bourges et 66% pour le pôle échangeur, en 2024. Porté par une activité d'affaire, le taux d'occupation est plus important en semaine, que le week-end. En collaboration avec les communes, l'agglomération travaille donc pour enrichir l'offre et les services touristiques afin d'augmenter la durée de séjour des visiteurs. Sur le territoire, l'hôtellerie se positionne principalement en milieu, voire en bas de gamme. On constate également un pôle de l'échangeur autoroutier très développé, pas ou très peu d'apparts-hôtels, pas assez d'hôtels quatre étoiles et pas assez d'offre en hypercentre de Bourges.

Les nouveaux projets concernant surtout l'hôtellerie sociale, des apparts-hôtels et de l'hôtellerie de standing, « ils correspondent parfaitement aux besoins soulevés par l'étude », ajoute Jean-Louis

Salak. « Si les projets vont au bout, on absorbera le flux de visiteurs attendus, 2 à 2,5 millions de visiteurs, et les hébergements resteront rentables ensuite, sous réserve de maintenir une offre touristique de bon niveau. L'objectif n'est évidemment pas d'avoir des hôtels fantômes après 2028 ! »

Autant de meublés de tourisme que d'hôtels

L'étude de MKG a également travaillé sur les meublés de tourisme. Il y en a beaucoup sur le territoire (un meublé pour 73 habitants) et le taux augmente de 20 à 30% par an. « Nous en avons besoin pour absorber les visiteurs de Bourges capitale européenne de la culture, poursuit Jean-Louis Salak, mais pas au détriment de l'hôtellerie, et cela doit se faire dans la légalité. » Concernant la qualité des meublés de tourisme, il s'agit surtout de « tout venant », voire de « faible niveau » qui fonctionnent très bien. « Selon l'étude, il n'est pas nécessaire d'avoir plus de meublés de tourisme, conclut le vice-président. En revanche, il vaudrait mieux miser sur la qualité pour répondre aux besoins. Pour l'agglomération et les municipalités, notre enjeu porte sur ce sujet et sur celui du contrôle de la légalité. »

Les propriétaires de tous les hébergements touristiques doivent collecter une taxe de séjour auprès de tous les visiteurs adultes. Cette dernière, calculée par nuitée, est reversée aux communes qui doivent s'en servir à des fins d'attractivité touristique.

Retrouvez les montants de la taxe, par commune et par type d'hébergement, sur le site : <https://taxesejour.impots.gouv.fr>



UNE NOUVELLE LOI pour encadrer et réguler les meublés de tourisme

Pour faire face au développement non régulé des meublés de tourisme qui aggrave les tensions du marché immobilier en réduisant l'offre de logements permanents, une loi a été votée le 19 novembre 2024 avec pour objectif d'équilibrer les besoins de logement des résidents et le dynamisme touristique.

Plusieurs mesures, comme la déclaration des logements en mairie, la mise en place d'un numéro d'enregistrement ou le paiement de la taxe de séjour, avaient déjà été prises. La loi Le Meur en prévoit de nouvelles, mais les décrets d'application n'ont pas encore été publiés.

LES MESURES PORTENT, PAR EXEMPLE, SUR :

- Une fiscalité moins favorable qu'actuellement avec un abattement fiscal **qui passe de 71% à 50% pour les meublés classés et de 50% à 30% pour les non-classés**
- Des obligations en matière de performance énergétique : tous les meublés de tourisme devront être classés **entre A et D en 2037 et ne pourront plus être classés F dès 2028**
- Le renforcement des pouvoirs des maires, avec une généralisation des procédures d'enregistrement et des amendes administratives, **de 10 000€ en l'absence d'enregistrement ou jusqu'à 20 000€ en cas de fraude**
- La possibilité d'établir **des quotas et des secteurs dédiés** aux meublés de tourisme
- La limitation de la durée de location des résidences principales **de 120 jours actuellement à 90 jours par an**
- **La régulation dans les copropriétés** : ces dernières devront se prononcer sur la possibilité ou non de louer en meublé de tourisme



Yann GALUT
maire de Bourges

Quelle est la politique de la municipalité concernant les AirBnb ?

« Jusqu'à présent, la ville de Bourges ne disposait d'aucun levier juridique pour encadrer les meublés de tourisme (AirBnb, Booking.com, etc.), même en centre-ville. Bourges n'était pas classée en zone tendue, malgré les démarches que nous avons menées conjointement avec Irène Félix, présidente de l'agglomération, en direction de la Préfecture du Cher. La seule action possible se limitait à la collecte de la taxe de séjour. Il était donc impossible de recenser précisément ces meublés ou d'imposer une procédure d'enregistrement assortie de sanctions. La loi du 19 novembre 2024 marque un tournant : elle confère désormais au maire un véritable pouvoir de régulation pour lutter contre les dérives d'un développement anarchique. Je souhaite que cette nouvelle marge de manœuvre permette de contenir l'augmentation excessive des meublés de tourisme, notamment sur AirBnb, tout en reconnaissant l'utilité ponctuelle de ces solutions d'hébergement. »

Les besoins de logement des résidents, au regard du dynamisme touristique, semblent être le point d'équilibre à trouver avec cette nouvelle loi ?

« D'ici 2028, Bourges devra accueillir entre deux et trois millions de visiteurs, ce qui impose un renforcement important de l'offre hôtelière. La ville de Bourges doit soutenir cette montée en capacité mais cela ne suffira pas : les meublés de tourisme devront compléter l'offre à condition de respecter les mêmes normes que les hôtels (sécurité, fiscalité, enregistrement...). Il est essentiel de lutter contre la concurrence déloyale que ces meublés de tourisme pourraient représenter. En outre, développés à l'excès, leur impact sur le parc immobilier, en particulier en centre-ville, pourrait être préoccupant en détournant des logements de leur usage résidentiel, en réduisant l'offre pour les habitants et les étudiants et en générant des nuisances. »

Comment comptez-vous vous emparer de la nouvelle loi ?

« La ville de Bourges adopte une approche structurée autour de trois piliers pour encadrer les meublés de tourisme : encadrement, accompagnement et sanction. L'objectif est d'organiser le tourisme à Bourges de manière équitable en s'appuyant sur l'ensemble des outils prévus par la nouvelle loi, notamment la réduction du nombre de jours de location des meublés de tourisme sur les plateformes comme AirBnb. Un accompagnement clair et accessible sera proposé aux propriétaires, afin de les aider à se mettre en conformité et à monter en gamme. En cas de non-respect délibéré et dès l'entrée en vigueur des futurs décrets d'application, des sanctions dissuasives seront mises en œuvre. Ce dispositif vise à promouvoir un tourisme durable et équilibré, respectueux à la fois des habitants et des professionnels du secteur. Tous ensemble, réussissons Bourges 2028 ! »



© Au 19

Meublé au 19 à Bourges

DES LABELS, gages de qualité

Parce qu'elle représente un « *gage de qualité, une marque historique qui rassure le public* », l'adhésion à la marque Gîtes de France est particulièrement encouragée par les professionnels du tourisme, auprès des propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes.

Ajointe de direction de l'agence Tourisme & territoire du Cher, Stéphanie Massonnat le confirme, « *c'est la référence, avance-t-elle. C'est une reconnaissance et un outil de visibilité grâce à la plateforme de réservations qui a une portée nationale, voire européenne.* »

Actuellement, 313 établissements sont labélisés sur l'ensemble du département du Cher, dont 16 « *city break* » c'est-à-dire Gîtes de France en ville, et 58 maisons d'hôtes. Dans l'agglomération, il y a 15 gîtes labélisés, dont un de groupe et 10 maisons d'hôtes. Pour obtenir le label, plusieurs critères de confort, d'accessibilité ou

d'accueil doivent être respectés. Les établissements sont ensuite classés avec des épis, sur le même principe que les étoiles pour les meublés de tourisme.

« *La marque Gîtes de France est aussi ancrée dans le développement durable, poursuit Stéphanie Massonnat. C'est important de faire du tourisme durable en vue de Bourges capitale européenne de la culture.* » Les équipes de l'agence peuvent d'ailleurs accompagner les propriétaires qui le souhaitent dans une montée en qualité ou en compétence afin d'intégrer le réseau. Et celui de Gîtes de France n'est pas le seul. Il en existe d'autres sur des thématiques spécifiques comme « *Accueil Vélo* », « *Écogîte* » ou encore « *Tourisme et Handicap* ».



© L'amantine

Chambre d'hôtes l'Amantine à Bourges

UN MEUBLÉ DE TOURISME :
logement meublé entier, loué à usage touristique

UN GÎTE :
On appelle « gîte », un meublé de tourisme en secteur rural

UNE CHAMBRE D'HÔTES :
Chambre louée chez l'habitant et en sa présence, avec linge de lit et petit-déjeuner. Limité à 5 chambres et 15 personnes à la fois.

UN VENT DE TOURISME VERT souffle sur le territoire



Véritable attrait du territoire, le vélo tourisme bénéficie de la politique de Bourges Plus en matière de mobilité douce à travers le plan vélo intercommunal. Aujourd'hui, 265 kilomètres de voies cyclables (source : openstreetmap) s'étendent sur le territoire de l'agglomération et représentent un véritable attrait touristique. D'ailleurs, le cyclisme n'est pas la seule activité « verte » qui a le vent en poupe. La randonnée aussi.

De nouveaux circuits de randonnée qui passent par Bourges

« En 2019, lorsque le nouveau comité directeur du comité départemental de randonnée du Cher a fait un état des lieux des chemins de grandes randonnées du Cher, nous nous sommes aperçus qu'aucun itinéraire ne passait par Bourges alors que c'est une ville attractive et qui possède un patrimoine riche », se remémore Odile Vigneron, présidente. Un travail important de remaillage a été fait par les bénévoles de l'association, affiliée à la Fédération française de randonnée, pour diversifier les parcours et réaliser des petites déviations afin de les rendre plus attractifs en passant par des points d'intérêt (voir carte en page 8).

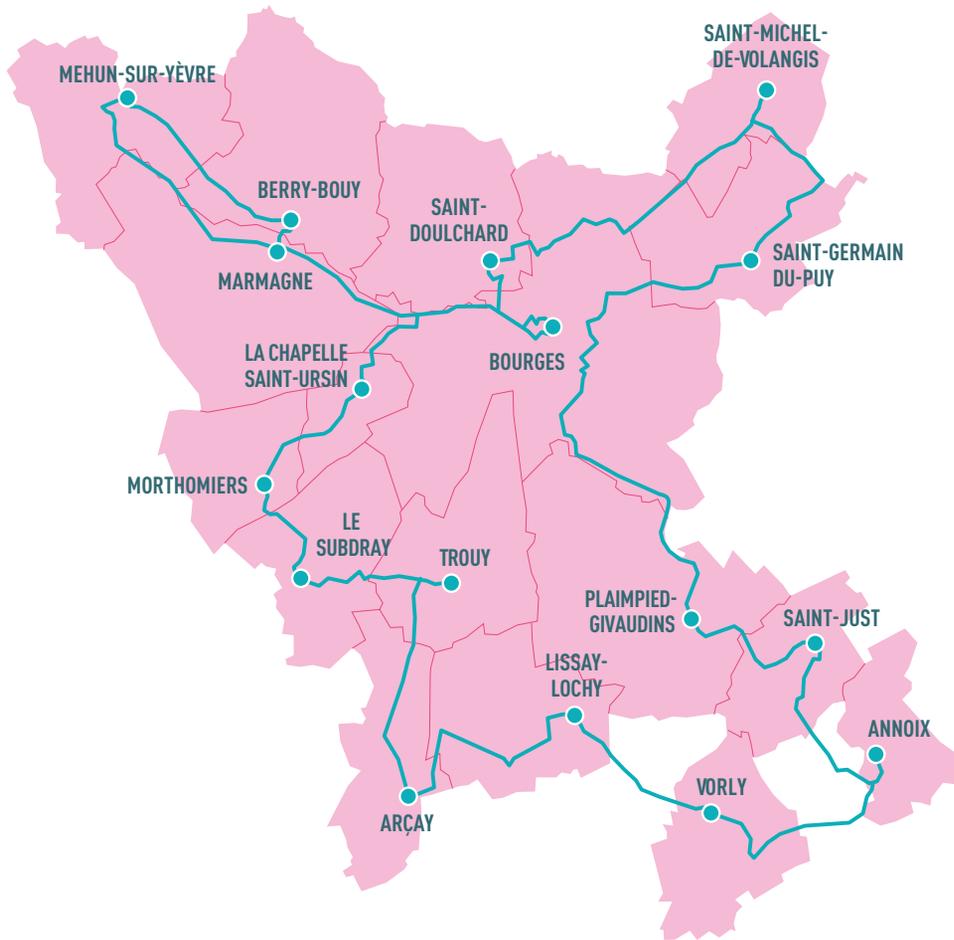
« Nous travaillons avec chaque municipalité sur laquelle passe un itinéraire de grande randonnée pour obtenir les droits de passage et les droits de balisage, poursuit Odile Vigneron. Puis, nous répertorions les hébergements, les lieux de restauration ou les points d'intérêt. Puis, nous trouvons des thématiques à chaque circuit pour les rendre plus attractifs. Ainsi, le nouveau circuit qui rejoint Bourges en partant de La Charité-sur-Loire, en passant par Plaimpied-Givaudins, a été imaginé autour de la thématique des abbayes. »

Valoriser le patrimoine

Si les membres du comité départemental de la randonnée observent aussi une « vague pour les itinérances douces » dont ils se saisissent, ils estiment que « le département le mérite ». Pour Dominique Jouannel, une des membres directeurs de l'association, le principal attrait du territoire est de « jumeler le plaisir de la marche et le patrimoine ». « Les points d'intérêt sont nombreux, estime-t-elle. Il y a du patrimoine, du petit patrimoine, énormément de richesses liées à l'eau. Nous avons d'ailleurs balisé un circuit de promenade et randonnée à Bourges, labélisé par la Fédération, autour de la thématique la pierre et l'eau. » Pour plusieurs de ces circuits, les bénévoles ont réalisé des rando-fiches qui recensent les points d'information et d'intérêt le long du parcours.

Désormais, les bénévoles planchent sur une signalétique directionnelle plus visible que les balisages classiques et sur un projet de circuits autour des espaces naturels sensibles, à la demande du conseil départemental du Cher, au titre des Escapades natures.

DES VOIES VERTES dans toute l'agglomération



Des voies cyclables relient toutes les communes



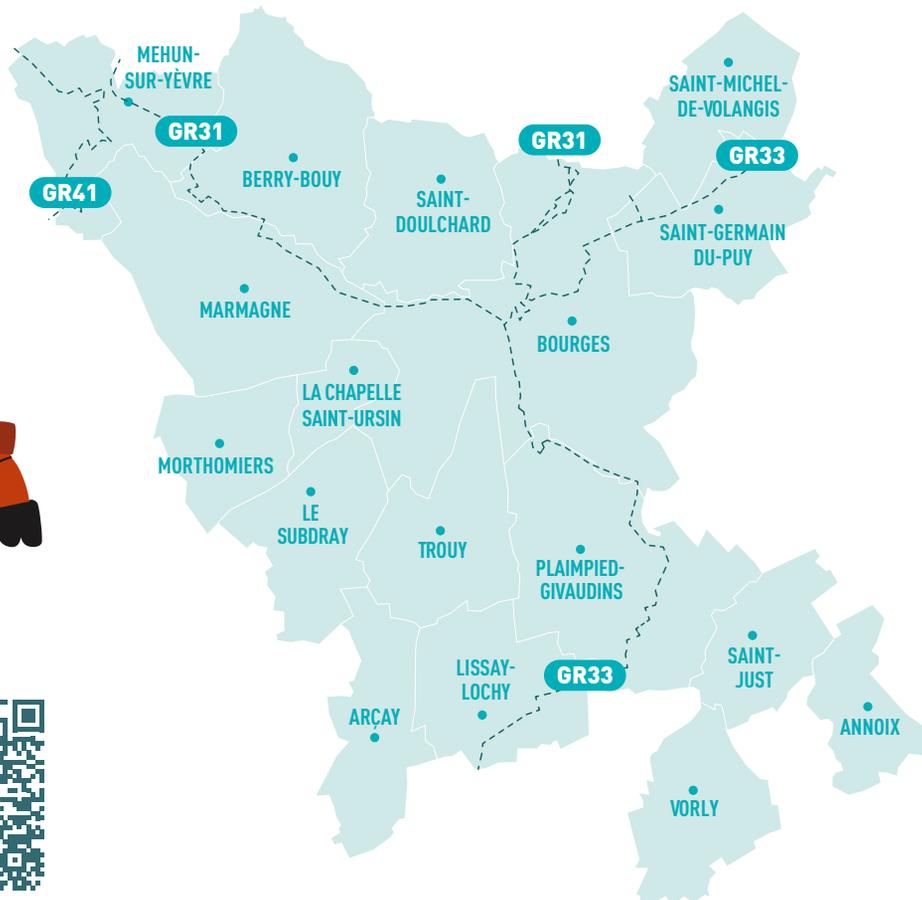
Retrouvez tous les itinéraires cyclables sur l'appli



Plusieurs chemins de grandes randonnées traversent l'agglomération



Retrouvez tous les circuits sur l'appli



Bourges « Un lieu touristique qui a beaucoup à offrir »

Avec Bourges, capitale européenne de la culture pour 2028, de nouveaux projets touristiques se développent.

Bourges Plus fait intervenir des spécialistes pour faire une étude sur :

- Ce que les touristes veulent,
- Ce qu'on peut leur proposer,
- Comment améliorer l'accueil.



Bourges souhaite faire découvrir aux visiteurs les beaux endroits de notre région. Certains lieux ne sont pas assez connus.

C'est une ville riche en patrimoine.

Des bénévoles ont créé de nouveaux circuits de randonnée, pour découvrir des lieux intéressants comme des abbayes, des monuments.

Le tourisme vert attire de plus en plus de monde.

Le tourisme vert c'est le vélo, les balades, protéger la nature.

Des labels comme « Gîtes de France » et « Accueil Vélo » rassurent les touristes.



Un label, c'est une marque qui montre que les lieux sont de bonne qualité et sûrs.

L'agence « Tourisme et Territoire » peut aider les propriétaires pour obtenir un label.

Bourges 2028 assure que les hôtels seront prêts pour 2028.

L'objectif est d'accueillir entre 2 à 3 millions de visiteurs.

Il est donc nécessaire d'aider les entreprises du tourisme à bien se préparer.

Le 19 novembre 2024, une nouvelle loi a été votée.

Elle donne au maire plus de pouvoir pour :

- Définir le nombre de meublés touristiques, comme « AirBnB » tout en gardant les bons côtés de ces logements
- Améliorer la qualité des services proposés et contrôler leur légalité.

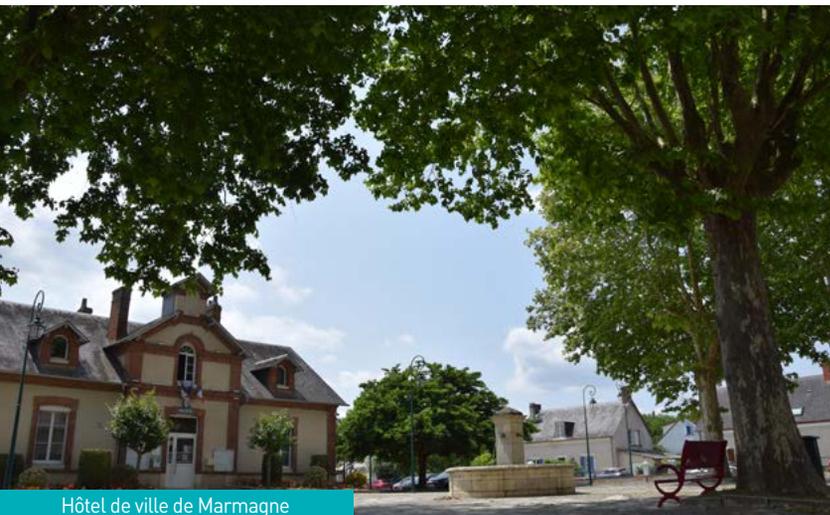




SANTÉ

UN AVENIR PLUS VERT ET PLUS SAIN

la végétalisation, un allié santé pour Bourges Plus



Hôtel de ville de Marmagne



Place Cujas à Bourges

Avec le réchauffement climatique, les villes deviennent de véritables fournaies pendant les périodes estivales. Ce phénomène des îlots de chaleur urbains, où les températures peuvent être jusqu'à 5°C plus élevées qu'en milieu rural, pose un risque sérieux pour la santé, en particulier pour les personnes âgées, les enfants et les personnes vulnérables.

LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR : LA NATURE EN PREMIÈRE LIGNE

À Bourges Plus, la stratégie de verdissement urbain se déploie pour atténuer ces effets à l'occasion de chaque projet d'aménagement (requalification de la zone d'activités des Danjons, plantation de haies le long des axes du Plan Vélo Intercommunal, aménagement d'un parc urbain dans la zone de Lahitolle, participation au financement de la place de la Gare à Marmagne et de la place Cujas à Bourges...) Les arbres, pelouses et espaces végétalisés créent des zones d'ombre et favorisent l'évapotranspiration, un mécanisme naturel qui refroidit l'air. Résultat : une température ressentie diminuée et un cadre de vie plus agréable, comme notamment sur le carrefour de la place Hervier à Bourges, qui vient tout juste d'être inauguré.

QUALITÉ DE L'AIR : RÉDUIRE L'IMPACT DE L'AMBROISIE

La végétalisation a aussi un rôle clé dans la qualité de l'air. Parmi les pollens responsables d'allergies, l'ambrosie est l'un des plus redoutés à Bourges et dans la région. Cette plante invasive libère un pollen très allergène, provoquant rhinites, conjonctivites, voire asthme chez certains habitants. Les espaces verts bien gérés permettent de limiter la propagation de l'ambrosie en favorisant des espèces végétales compétitives et adaptées au territoire. Par ailleurs, les arbres et les arbustes captent les particules fines et les polluants atmosphériques, contribuant ainsi à purifier l'air que nous respirons au quotidien. Une attention très particulière est portée, dans les communes de l'agglomération, au choix des essences plantées. Ainsi, dernièrement, à Vorly ont été plantés deux alignements d'arbres composés uniquement d'essences locales, au pouvoir peu allergisant.

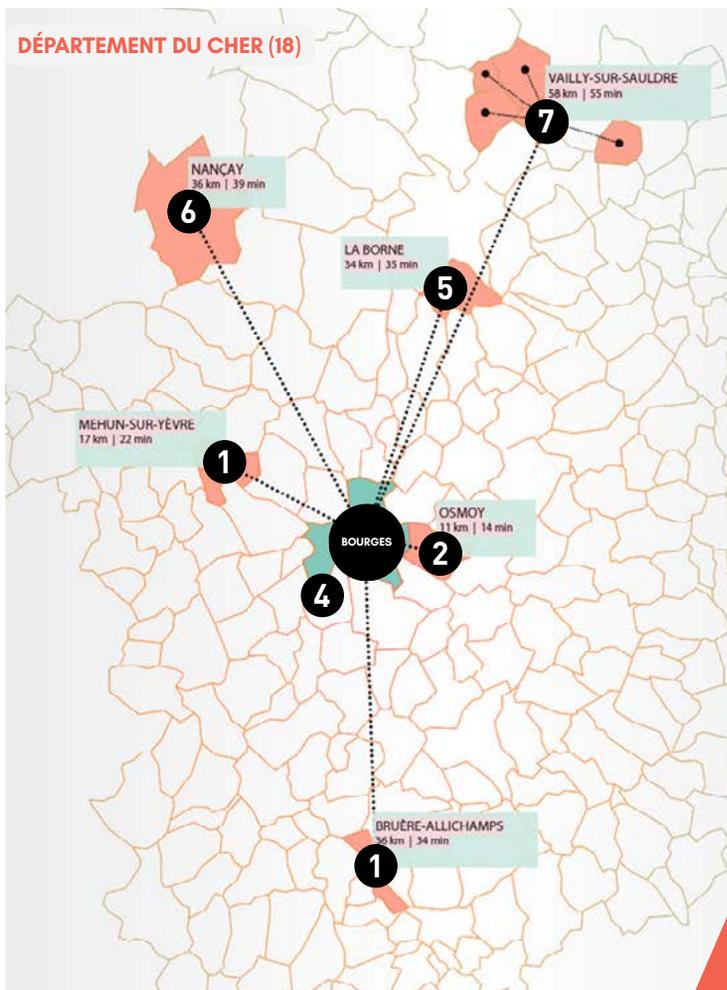
UN ENGAGEMENT COLLECTIF POUR UNE VILLE PLUS SAIN

Le verdissement urbain n'est pas seulement une question de plantation. Il s'inscrit dans un projet global de bien-être et de santé publique. À Bourges Plus, collectivités, associations et habitants sont mobilisés pour entretenir ces espaces, sensibiliser sur les bonnes pratiques et intégrer la nature dans les projets d'aménagement. La communauté d'agglomération soutient cette démarche pour améliorer la qualité de vie et protéger la santé de ses citoyens face aux enjeux environnementaux actuels.

BOURGES CONTEMPORAIN, l'art au cœur du patrimoine

Bourges contemporain, déambulation artistique à Bourges et dans ses environs, revient cet été pour une sixième édition.

Jusqu'au 5 octobre, l'art contemporain est partout : sur les places, dans les granges ou les abbayes, en ville et à la campagne. Un véritable musée à ciel ouvert au cœur du patrimoine local, soutenu par Bourges Plus. Habitants, touristes, passionnés d'art, seul, en famille ou entre amis, laissez-vous porter d'exposition en exposition, le long de ce parcours riche et innovant.



1 MEHUN-SUR-YÈVRE

14 juin → 21 septembre

Waiting rooms – En attendant la métamorphose • Arman Méliès

Pôle de la Porcelaine

6 € • Exposition temporaire 3 € • Gratuit - 10 ans. Juin & sept > mardi → dimanche : 14h - 18h30 juillet & août > tous les jours : 10h30 - 12h30 & 14h30 - 18h30
Rue des Grands Moulins • 18500 Mehun-sur-Yèvre

2 OSMOY

30 juin → 30 août

Sentier des arts • Exposition collective

La Châtaigneraie · Sésame Autisme Cher
Gratuit • tous les jours • 9h - 18h
1265 route de Bourges • 18390 Osmoy

3 BRUÈRE-ALLICHAMPS

25 juillet → 16 août les vendredis et samedis soirs

A l'aurore, au jour d'après - parcours sonore et musical dans l'abbaye • Jacques Perconte / Maxence Cornu

Abbaye de Noirlac

Accès compris dans le prix d'entrée • 9 € • Tarif réduit 6 € • Gratuit - 12 ans • mardi → dimanche : 14h - 18h30 & lundis fériés

Abbaye de Noirlac • 18200 Bruère-Allichamps

4 BOURGES

Jusqu'au 31 août

**Wooky Hooky • Marie Losier
Commissariat : Julie Crenn**

Antre Peaux

Gratuit ou prix libre • mercredi → dimanche : 14h - 18h
Fermé du 28 juillet au 17 Août

26, route de la Chapelle • 18000 Bourges

6 juin → 31 août

VoiE.X, artistes sous contraintes

Château d'eau - Château d'art

Gratuit • mardi → dimanche : 15h - 19h

Ouvert le 15 août

Place Séraucourt · 18000 Bourges

...

27 juin → 5 octobre

Forma · Exposition collective

Galerie La Box · École nationale supérieure d'art

Gratuit • mercredi → dimanche : 15h - 19h

7, rue Edouard Branly · 18000 Bourges

...

25 mai → 5 octobre

Au coeur du vivant • Fanny Ferré Commissariat : Galerie Capazza / CMN

Palais Jacques Coeur

Tarif plein 7,5€ • Gratuit - 26 ans • tous les jours

juillet & août : 10h - 12h45 & 14h - 18h15

septembre : 10h - 12h15 & 14h - 17h45

10bis, rue Jacques Coeur · 18000 Bourges

...

5 HENRICHEMONT

19 juillet → 26 août

Vernissage 19 juillet 18h

Visites découvertes les dimanches 3 et 17 août

de 11.30 à 12.30

Matrices / Éléments / Permanence artistique ACLB

Centre céramique contemporaine La Borne

3€ • Tarif réduit 2€ • - 14 ans Gratuit •

tous les jours : 11h - 18h

La Borne d'en Haut · 18250 Henrichemont

...

6 NANÇAY

5 juillet → 21 septembre

En quête de lumière

**Robert Charles Mann / Goudji / Antoine Leperlier /
Jani / Denis Monfleur**

Galerie Capazza

6€ • Tarif réduit 4€ samedi, dimanche et jours fériés :

10h - 12h30 & 14h30 - 19h 1, rue des Faubourgs • 18330

Nançay

...

7 PAYS FORT

5 juillet → 5 octobre

Allons voir ! Ce que nous dit la brume Exposition collective

Commissariat : Émilie d'Ornano

Allons voir !

Gratuit • tous les jours • 10h - 18h · infos : allonsvoir.eu,

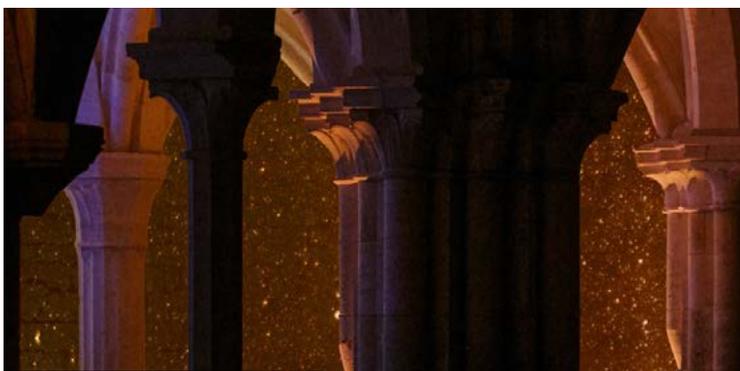
route de Pierrefite · 18260 Vailly-sur-Sauldre



Irène FÉLIX

Présidente
de Bourges Plus

« A l'heure où nous nous préparons, collectivement, à être Capitale européenne de la culture en 2028, cette manifestation contribue à renforcer l'image de Bourges et de son agglomération comme destination culturelle majeure et incontournable. Bourges Plus est heureuse de mettre des moyens à disposition d'un parcours d'art dont le rayonnement dépasse largement les contours de l'intercommunalité. Le soutien de l'agglomération à Bourges Contemporain s'inscrit dans une volonté claire de dynamiser l'attractivité de notre territoire par la culture et de faire du tourisme un levier incontournable de notre développement économique. Pour Bourges Plus, c'est un engagement d'avenir. »



* En raison de la date de parution du magazine ultérieure à celle du lancement de Bourges contemporain, les événements ayant eu lieu du 1^{er} juin au 15 juillet ont été retirés de ce programme



UN SCHÉMA POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

La communauté d'agglomération Bourges Plus a lancé, en 2024, l'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables (SDEnRs). Ce document est une feuille de route stratégique et opérationnelle visant à accélérer la transition énergétique.

POURQUOI DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

Une première conséquence de leur développement est de permettre l'indépendance énergétique d'un territoire en relocalisant la production plutôt que d'importer des énergies fossiles. Par leur nature décarbonée ou par leur production locale, elles sont considérablement moins émettrices de gaz à effet de serre. L'amélioration de la santé publique s'en ressent en raison de la réduction de la pollution de l'air.

Un second effet est le développement économique avec la création d'emplois non délocalisables. Cette activité industrielle génère aussi la perception de taxes par les collectivités locales (communes, communauté d'agglomération et conseil départemental), versées par les producteurs d'énergie en fonction de la puissance des installations.

BILAN DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES

En 2022, la production d'énergies renouvelables du territoire a atteint 314 gigawatt/heure (GWh) en hausse de plus de 46% par rapport à 2012.

Elle est portée par le bois (62,70%), le biogaz (17,20%) et le photovoltaïque (19,40%). Les filières géothermique (0,3%) et solaire thermique (0,4%) sont, quant à elles, encore très peu exploitées sur le territoire, malgré un potentiel local important. C'est cette complémentarité entre sources d'énergie que Bourges Plus promeut.

De nombreux projets sont en cours de conception avec des réseaux de chaleur géothermique ou biomasse dans les communes de Berry-Bouy et Saint-Germain-du-Puy. Bourges Plus et la Ville de Bourges portent deux projets de centrales photovoltaïques qui seront complétés par des initiatives privées. Enfin, la future maison de l'agglomération sera chauffée au bois.

VOUS AVEZ UN PROJET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ?

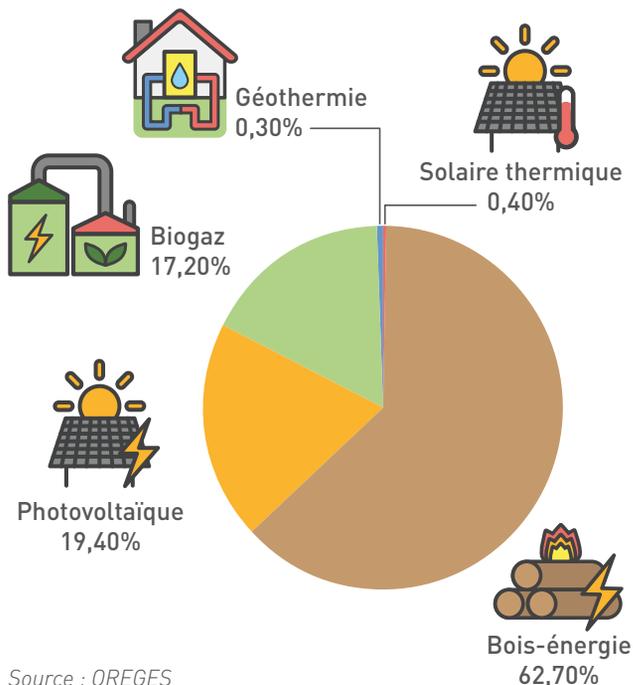
Que vous soyez un habitant, une entreprise, une association, un établissement public ou privé, chacun, à son échelle, peut participer au développement des énergies renouvelables.

Pour être accompagné dans vos démarches, contactez :

La Maison de l'Habitat ouverte au public le mercredi de 9h30 à 12h30 sans rendez-vous.

La Maison de l'Habitat est joignable par téléphone le matin les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 0 800 732 140 (numéro gratuit) ou par mail à habitat@agglo-bourgesplus.fr

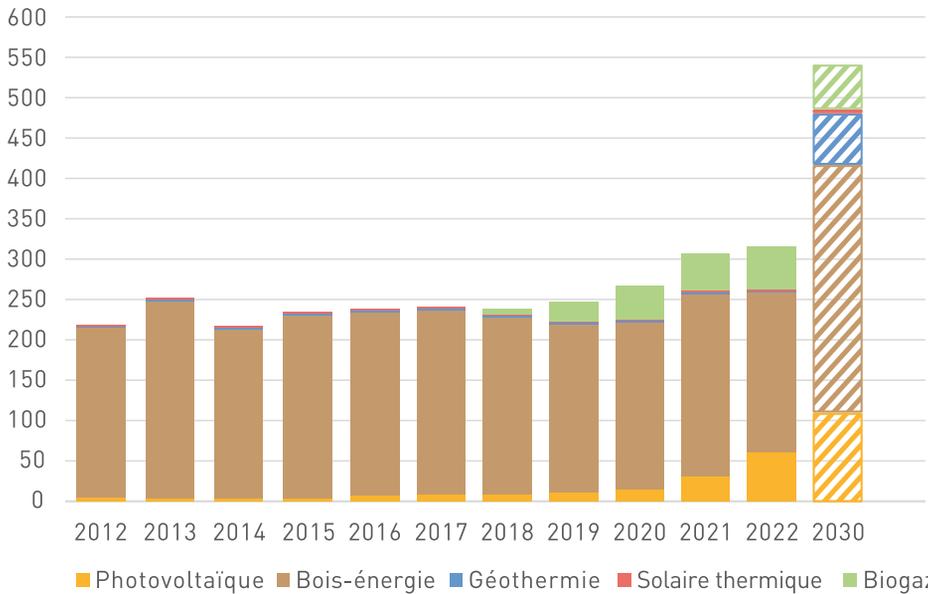
4 cours Avaricum, Bourges ou l'agence locale de l'énergie et du climat du Cher (ALEC 18) : <https://alec18.fr>



Source : OREGES

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN 2022 SUR L'AGGLOMÉRATION DE BOURGES

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DE BOURGES PLUS ENTRE 2012 ET 2022 (GWH)



GRÂCE AU CADASTRE SOLAIRE, CHOISISSEZ LA BONNE ORIENTATION

Les rayons du soleil qui atteignent votre toiture peuvent servir à produire de l'électricité ou de la chaleur. Créé par Bourges Plus, le cadastre solaire s'inscrit dans la volonté de l'agglomération de développer la production d'énergie renouvelable.

ESTIMEZ LE POTENTIEL DE VOTRE TOITURE OU DE VOTRE PARKING

Gratuit et adapté au grand public, l'outil numérique permet de simuler la rentabilité d'une installation solaire pour produire de l'électricité ou de l'eau chaude sanitaire. Le cadastre analyse votre bâtiment, ses ombrages, et vous laisse paramétrer votre projet, selon vos objectifs d'autoconsommation ou de production d'électricité et la superficie que vous voulez lui consacrer.

UN OUTIL STRATÉGIQUE POUR L'AGGLOMÉRATION

L'agglomération a pour objectif de produire localement 33% de l'énergie qu'elle consomme d'ici 2030.

Le cadastre solaire vise à valoriser les surfaces construites en fournissant aux citoyens, aux entreprises ou aux collectivités les informations utiles sur le potentiel de leur foncier.

Retrouvez, sur le site de Bourges Plus, les informations autour du cadastre et de l'énergie solaire (accompagnement, vulgarisation scientifique, conseils contre la fraude, etc.)



À consulter sur : <https://agglomeration-bourgesplus.cadastre-solaire.fr>



PARTICIPEZ AUX CONVERSATIONS CARBONE :

Le prochain cycle de conversations carbone, ateliers de huit à dix personnes pour aborder les aspects techniques du changement climatique et ses dimensions psychologiques liées aux comportements individuels et collectifs, aura lieu à partir de la rentrée, au Subdray. L'objectif est de construire un plan d'actions simples, individualisé, pour maîtriser son empreinte sans diminuer son plaisir de vivre. Le cycle d'ateliers est organisé par l'office municipal sport, animation et culture du Subdray, les 25 septembre, 9 octobre, 23 octobre, 6 novembre, 20 novembre et 8 janvier, de 19h à 21h.

Renseignements et inscriptions
conversations.carbone.subdray@gmail.com

PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE : CONCERTATION PUBLIQUE ET FOUILLES PRÉVENTIVES DÉMARRENT

Porté conjointement par Bourges Plus, la Ville de Bourges, le Syndicat AggloBus et la Région Centre-Val de Loire, le projet de Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Bourges prévoit de favoriser l'intermodalité en positionnant les lignes de bus urbaines et interurbaines au plus proche des voyageurs et en offrant des cheminements confortables pour les piétons et les cyclistes ; de repenser l'offre de stationnement et d'améliorer le parcours entre le centre-ville et la gare.

Depuis le 7 et jusqu'au 21 juillet, le diagnostic archéologique préventif est réalisé par les services de l'agglomération. En parallèle, et jusqu'au dépôt de permis d'aménagement en novembre prochain, par la Société Publique Locale SLAM Berry à qui l'agglomération a confié la réalisation du projet, la concertation publique est réalisée. Les commerçants, taxis et riverains ont participé à une première réunion de travail début juillet. D'autres actions sont prévues à la rentrée.



ENTREPRENDRE

AVEC LE GIP CAFÉS CULTURES

Bourges Plus favorise l'emploi des artistes professionnels et participe à la dynamique culturelle

Afin de favoriser l'emploi dans le secteur du spectacle vivant et contribuer à la dynamique culturelle du territoire, la communauté d'agglomération participe au dispositif national Gip (groupement d'intérêt public) Cafés Cultures.



Financée par le ministère de la Culture, la Région Centre-Val de Loire et Bourges Plus, cette aide à l'emploi artistique et technique, créée en 2015, permet de prendre en charge une partie de la masse salariale des professionnels qui se produisent dans les cafés, hôtels et restaurants. Et ce, dès lors qu'ils sont enregistrés auprès du guichet unique du spectacle occasionnel (Guso). Depuis 2023, le dispositif s'est élargi aux employeurs occasionnels du spectacle vivant, tels que les comités des fêtes, les associations du champ social, les petits commerces, les fermes et les communes de moins de 3 500 habitants.

UNE AIDE DE 5 000 EUROS PAR AN

Depuis 2020, Bourges Plus participe au Gip Cafés Cultures en abondant, à hauteur de 5 000 euros, l'aide régionale de 20 000 euros. Les fonds régionaux étant eux-mêmes débloqués si les 100 000 euros du ministère de la Culture sont tous dépensés à l'échelle nationale. « *Le dispositif est avantageux des deux côtés*, précise Jean-Louis Salak, vice-président de Bourges Plus en charge du tourisme. *Cela permet aux exploitants de payer moins cher les prestations, pour embaucher plus souvent. Et pour les artistes, c'est une sécurité car ils sont déclarés et ont une couverture sociale.* » Car pour prétendre à cette aide, qui peut aller de 26% (un à six artistes) à 65% (sept à dix artistes) de la masse salariale, les artistes et techniciens doivent être déclarés et rémunérés à un salaire minimum (*). Une façon, aussi, de promouvoir le travail légal et de pérenniser l'emploi des artistes et techniciens professionnels, tout en développant la culture dans les lieux de proximité.



Floris Bruere, patron du Champ du coq et du Murrayfield, deux bars de Bourges, utilise le dispositif depuis plusieurs années. « *C'est vraiment super, estime-t-il. Les charges sont moins élevées, on fait venir des artistes professionnels et c'est cadré et donc sécurisé. En plus, c'est très facile à utiliser. Une fois que l'on a pris en main le Guso et le site du Gip Cafés Cultures, la déclaration se fait en cinq minutes !* »

« ANIMER LES VILLES ET LES BOURGS »

Julien Esperon, musicien, intermittent du spectacle, fait partie de ces artistes professionnels qui se produisent dans les bars et restaurants. Lui aussi trouve que le Gip Cafés Cultures est « *un super système, qui devrait être plus répandu* ». « *Pour les patrons qui jouent le jeu et déclarent les artistes, un concert avec plusieurs musiciens peut revenir cher. Grâce au Gip, ils s'y retrouvent et forcément, ça nous permet de jouer dans ces lieux qui sont toujours intéressants pour faire nos armes.* » « *Embaucher des groupes coûte cher*, abonde Sébastien Peron, patron du bistrot la Civette, à Saint-Doulchard, *qui n'a pas encore utilisé le Gip Cafés Cultures mais a entrepris les démarches pour le faire. Ce dispositif est intéressant et nous permettrait d'organiser plus d'événements.* » Et c'est là tout l'intérêt de cette aide : « *développer l'économie culturelle et animer les villes et les bourgs* », conclut Jean-Louis Salak.

[*] Pour une prestation, un artiste ou technicien est rémunéré au cachet, ce qui correspond à une durée de travail de 12h. Le montant minimum, hors convention collective, correspond au Smic qui s'élève à 11,88 euros brut de l'heure, soit 142,56 euros par cachet et par artiste ou technicien.

Retrouvez les critères d'éligibilité et les informations sur le site internet www.gipcafescultures.fr ou par téléphone, au 01 42 58 98 90.





JEUNESSE ET MÉMOIRE

Des jeunes retrouvent confiance en eux

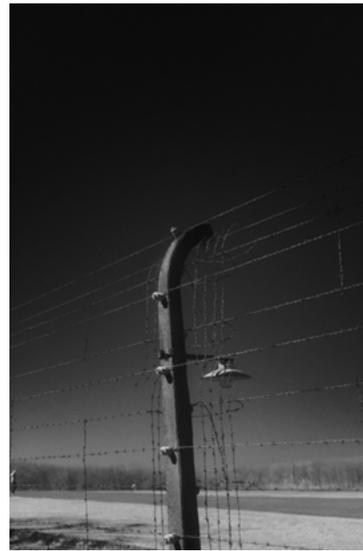
GRÂCE À UN PROJET ARTISTIQUE

Six jeunes de la Mission locale jeunes du Pays de Bourges et de l'Epide (*) participent à un projet commémoratif et artistique à l'occasion des 80 ans de la libération de Buchenwald, camp de concentration en Allemagne. Les Berruyers, qui partagent l'affiche avec des jeunes Allemands et des jeunes de Clichy-sous-Bois, se sont déjà produits en Allemagne et à Paris. Ils seront sur la scène de la Maison de la Culture de Bourges, en février 2026.

Le spectacle, *l'Écriture ou la vie* est tiré du nom de l'ouvrage éponyme de Jorge Semprùn. L'écrivain espagnol, décédé en 2011, a lui-même été déporté à Buchenwald, avant d'être libéré en 1945. Mis en scène par Jean-Baptiste Sastre et Hiam Abbass, le projet « *n'est pas du théâtre, c'est un puzzle de l'Histoire qu'on a tous reconstitué* », insiste Cynderella Billard, l'une des participantes. Car si certains portent la voix de Jorge Semprùn, en déclamant son œuvre, d'autres chantent, jouent du violon ou photographient. Un genre inclassable pour raconter l'innommable.

« *Olivier Atlan (directeur de la Maison de la Culture NDLR) a rencontré les metteurs en scène Jean-Baptiste Sastre et Hiam Abbass, au festival d'Avignon, l'an dernier, explique Mariana Le Goff, chargée des relations publiques de la Maison de la Culture. Ils voulaient des jeunes Français et Allemands, issus de la ville et de la ruralité, pour mélanger les styles, les gens. Nous avons donc mobilisé notre réseau pour trouver des jeunes intéressés et l'Epide et la Mission locale ont rejoint le projet.* »





DES CANDIDATS CHOISIS POUR L'ÉMOTION QU'ILS DÉGAGEAIENT

Sur presque cinquante candidats, six ont été retenus. « Il n'y avait aucun prérequis pour passer le casting, précise Aurore Boulangeot, formatrice à l'Epide. Il fallait seulement être à l'aise avec la lecture. Les metteurs en scène ont eu un « coup de cœur » pour Mickaëla, Sindy, Cynderella, Loïc, Kilian et Rudy par rapport à l'émotion qu'ils faisaient passer en lisant leurs textes. »

Loïc Mas, l'un des participants, le confirme. « Certains mots de Jorge Semprùn peuvent faire écho à notre propre passé, précise-t-il. C'est ça qui a pu nous toucher. Evidemment, on n'a pas vécu la même chose mais on a pu ressentir des sentiments similaires. Personnellement, quand il dit qu'il n'arrive pas à croire qu'il est sorti du camp, c'est quelque chose qui me parle. » Kilian Pigeat, lui, a ressenti beaucoup de « colère par rapport à l'injustice vécue par les déportés ».

LA RENCONTRE AVEC DEUX SURVIVANTS DES CAMPS

De leur voyage en Allemagne, en mars dernier, pour les dernières répétitions, la représentation lors de la commémoration à Buchenwald, puis celles à Berlin, les Berruyers se souviennent de la fraternité qui s'est tissée entre tous les participants. « On était tous là pour la même chose, porter cette mémoire qui peut se perdre si personne ne l'écoute », insiste Mickaëla Lagarde. Ils retiennent aussi « Jean-Baptiste Sastre qui sait mettre des mots sur ce qu'on refoule et qu'on pense réussir à cacher », ajoute Sindy Faroche ; mais surtout la rencontre avec deux survivants des camps « qui nous ont raconté des anecdotes bouleversantes mais ont réussi à rester joyeux ». Des amitiés, des pleurs et une confiance en soi retrouvée.

« Quand on les a rejoints, en Allemagne, on les a trouvés solaires, lumineux », confirme Sylvie Dagois, formatrice à l'Epide. « Au-delà de la transmission de la mémoire, cette aventure collective a permis aux jeunes de se reconnecter à eux-mêmes, de découvrir ou

redécouvrir la puissance des mots, et de développer une estime de soi trop souvent fragilisée », appuie Catherine Pallot, présidente de la Mission locale jeunes du Pays de Bourges et membre du Bureau communautaire.

UN PROJET QUI BÉNÉFICIE AUX AUTRES JEUNES DE L'EPIDE

Et cela ne s'arrête pas aux participants. Car l'expérience a aussi profité aux jeunes qui n'y ont pas participé directement. « Le projet a déclenché plein de choses chez les jeunes, précisent Sylvie et Aurore. Il a fallu qu'on parle, qu'on mette des mots sur leur ressenti. Certains n'ont pas participé car ils n'avaient pas assez confiance en eux pour lire alors qu'ils savent. Depuis, ils ont eu un déclic. Quelques-uns se sont mis à écrire, à faire de la poésie. On a fait un gros travail de mémoire. On a senti une ouverture chez tous les jeunes, qu'ils aient participé ou non. »

Pour Catherine Pallot, « ce projet prouve que l'accès à la culture peut être un formidable levier de remobilisation pour des jeunes parfois en rupture. Il révèle des talents, ravive des vocations, et surtout, il restaure la confiance en soi. Une démarche profondément cohérente avec la mission d'accompagnement vers l'autonomie et l'émancipation sociale que portent les Missions locales, au quotidien, au service de notre jeunesse. Et puis, ces jeunes Berruyers qui partent jouer à Buchenwald, puis au théâtre Gorki à Berlin et au théâtre du Soleil à Paris, c'est un bel écho à Bourges capitale européenne de la culture 2028 ».

(*) Les Missions locales assurent des missions de service public pour permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui entravent leur insertion sociale et professionnelle. La Mission locale Bourges-Mehun-sur-Yèvre-Saint-Florent-sur-Cher se nomme désormais Mission locale jeunes du pays de Bourges.

L'Epide (établissement pour l'insertion dans l'emploi) de Bourges/Osmoy a pour mission d'accompagner des jeunes de 17 à 25 ans dans leur projet social et professionnel, via un parcours adapté et individualisé, en internat du lundi au vendredi.





BOURGES ET MEHUN-SUR-YÈVRE SOIGNENT LEURS FAÇADES

Dans une volonté partagée de renforcer l'attractivité de leur centre-ville, la Ville de Bourges et la Ville de Mehun-sur-Yèvre, avec l'accompagnement de la communauté d'agglomération Bourges Plus, unissent leurs efforts pour inciter les propriétaires à entretenir leurs immeubles et engager des travaux de ravalement de façades. Ces interventions contribuent à l'embellissement du cadre de vie, mais aussi à l'image de marque et à la vitalité commerciale des deux cœurs de ville.

ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER FINANCIÈREMENT

En 2025, les dispositifs "Action Cœur de Ville" évolue à Bourges et "Petites Villes de Demain" s'élargit à Mehun-sur-Yèvre, permettant ainsi à un plus grand nombre de propriétaires de bénéficier de ce soutien. L'objectif est de valoriser un patrimoine bâti riche et souvent remarquable, dont les façades visibles depuis l'espace public, jouent un rôle majeur dans l'identité architecturale des centres-villes.

En mobilisant les propriétaires autour de ces enjeux, les collectivités souhaitent encourager un entretien durable du bâti et des interventions de qualité, au service d'un environnement urbain plus harmonieux, plus accueillant et plus attractif.

Le dispositif peut financer jusqu'à 50% du montant des travaux, dans la limite de 10 000€. Le ravalement de façade devient obligatoire sur certains secteurs du centre-ville de Bourges, avec un recentrage sur les axes suivants : rue Coursarlon, place Cujas (soit les rues des Beaux-Arts, Michel Servet, Edouard Branly - n°1-3-5, rue du Commerce, n°2 rue Moyenne).

Incitatif à Mehun-sur-Yèvre, le dispositif d'aide accompagne les propriétaires sur les axes suivants : place du 14 Juillet, rue Agnès Sorel (du n°1 au 9), place Jean Manceau, place Charles Pillivuyt, place Raymond Vallois, rue Jeanne d'Arc - N° impair : du 81 au 179 et N° pair : du 62 au 172, rue Sophie Barrère, rue Catherine Pateux, rue Louis Pasteur, rue de la Gargouille, rue des Grands Moulins.

UN DISPOSITIF ÉTENDU AUX DEVANTURES COMMERCIALES ET ARTISANALES

Dans cette dynamique de mise en valeur globale du cœur de ville, l'attention portée aux façades s'étend naturellement aux devantures commerciales et artisanales, qui constituent les premiers points de contact visuels dans l'espace public. La cohérence entre le bâti résidentiel et les locaux d'activité est un enjeu fort pour renforcer l'attractivité du centre-ville, tant pour les habitants que pour les visiteurs.

C'est dans ce contexte qu'une charte sur les devantures commerciales, artisanales et les enseignes a été signée le 15 mai dernier, afin d'accompagner commerçants et artisans dans la rénovation de leurs locaux, à Bourges et à Mehun-sur-Yèvre. Elle vise à encourager des aménagements respectueux de l'architecture locale, en harmonisant les matériaux, les couleurs et la signalétique, tout en mettant en valeur l'offre commerciale et artisanale locale.

Pensée comme un outil de sensibilisation et de conseil, cette charte s'adresse à tous les porteurs de projets souhaitant créer ou rénover un local commercial en centre-ville. Elle complète ainsi les actions menées pour préserver et revaloriser l'identité patrimoniale de Bourges et Mehun-sur-Yèvre.

Le règlement d'application du dispositif d'aide au ravalement des façades est disponible sur le site de Bourges Plus : Communauté d'agglomération Bourges Plus - Dispositif d'aide à la rénovation des façades

Renseignements par téléphone au 02.48.57.83.47 / 02.48.57.82.59 ou par mail à operationfacades@agglo-bourgesplus.fr



Rue Jeanne-d'Arc à Mehun-sur-Yèvre



Rue Mirebeau à Bourges



Signature de la charte "Petites villes de demain"



RESTONS CONNECTÉS

BIP TV, une chaîne d'info locale pour tout savoir du Berry

Bip TV
à suivre sur
<https://www.biptv.tv>
et via les box Orange
(canal 364), Bouygues (canal
394), Free (canal 945), sur
la TNT (canal 36) dans les
départements de l'Indre et
d'une partie du Cher et
bientôt sur SFR.

L'agglomération Bourges Plus, qui porte un intérêt particulier au pluralisme et à la diversité des médias, a choisi de soutenir la chaîne d'information locale Bip TV, avec la mise en place d'une convention de partenariat, signée fin 2024, et renouvelée pour 2025 lors du conseil communautaire du 19 juin dernier. Une subvention de fonctionnement de 40 000 € est versée, dans ce cadre, au titre du soutien à l'attractivité du territoire par la communauté d'agglomération, pour lui permettre d'accomplir ses missions.



BIP TV lors de la conférence de presse de Bourges Contemporain



Irène FELIX
Capture d'écran du reportage sur le Campus Lahitolle

Cette chaîne de télévision locale publique, créée en 2006, produit et édite des programmes d'information et de divertissement en proximité directe avec les usagers et acteurs du territoire. Titulaire d'une autorisation de diffusion conventionnée avec l'Arcom depuis sa création, et sans cesse renouvelée depuis, Bip TV met en lumière le Berry dans son ensemble en traitant de nombreuses thématiques aussi variées que la culture, le sport, l'éducation, l'environnement ou encore les faits de société.

UNE TÉLÉVISION INDÉPENDANTE, TOURNÉE VERS LE TERRITOIRE

Bip TV, entité de l'établissement public de coopération culturelle d'Issoudun (EPCCI), est un service public sans vocation commerciale. Son activité journalistique est ancrée sur le Berry, l'amenant à rencontrer usagers, acteurs locaux, élus ou agents.

Pleinement maîtresse de sa ligne éditoriale, du choix des sujets traités comme des invités accueillis dans les différents programmes, elle assure sa mission d'information des téléspectateurs en fonction de l'actualité. La capitale européenne de la culture, les résultats des Tango, ou encore la vie économique et universitaire locale font ainsi régulièrement les gros titres de la chaîne. Par ce biais, et grâce à sa diffusion en ligne et sur les box des différents fournisseurs d'accès internet, Bip TV est un vecteur utile et percutant en faveur de l'attractivité de Bourges et de son agglomération.

Chaque semaine, 8h25 de nouveautés et près de 6h de productions internes sont diffusées pour mettre en valeur le territoire et les actions locales. En premier lieu, l'actualité avec 2h15 par semaine, et le sport. La grille de programmation propose de suivre régulièrement pas moins de 11 magazines.

Créatrice d'emploi, l'entreprise permet de maintenir et d'accueillir des compétences sur le territoire. Autour du directeur et de la rédactrice en chef, une équipe de 14 personnes, soudée et compétente, couvre de nombreux pans de l'actualité et du divertissement.

FOCUS

Récemment, la chaîne a dédié un reportage à l'aménagement du campus Lahitolle, à Bourges, par l'agglomération :

www.biptv.tv/emission.59158.57604.bourges-plus-amenage-le-campus-lahitolle.html



« Avec le choix de Bourges Plus de soutenir BIPTV, je me réjouis qu'une nouvelle collectivité territoriale rejoigne la télévision locale du Berry diffusée sur la TNT, les box.

Informers, expliquer, rapprocher l'action publique au plus près des citoyens en abordant les actions, les initiatives, les innovations portées par les territoires est une des missions de notre télévision locale également accessible sur les différents écrans (tablettes, smartphones...). »

André LAIGNEL

Président de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle d'Issoudun / Président de BIPTV



COMMENT ÇA MARCHE ?

LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES, boussoles pour les personnes perdues en informatique



Pour demander
les services
des conseillers
numériques,
pour un
accompagnement
individuel ou organiser
un atelier de groupe,

téléphonez au
02 46 08 11 22

La communauté d'agglomération met à la disposition des habitants de l'ensemble du territoire deux conseillers numériques. Ces derniers, René Balakichenane et Nicolas, accompagnent les personnes qui en ont besoin, de façon individuelle Duvey ou lors d'ateliers en groupe, pour utiliser leur ordinateur, smartphone, tablette... Et cela, gratuitement.

Arlette Pouillat Girouille a plusieurs fois fait appel aux services de Nicolas. Elle trouve le système « extraordinaire ». « Nicolas s'adapte très bien, commente-t-elle. Il est patient et fait preuve de délicatesse. Avec lui, une difficulté devient un plaisir. » Grâce aux accompagnements que Nicolas fait à son domicile, elle a appris à faire un transfert de fichiers volumineux, vider son disque dur externe ou utiliser de nouvelles fonctions sur son téléphone.

Labelisés France service, les deux conseillers numériques peuvent aider à remplir une déclaration d'impôt mais aussi à installer une box ou une imprimante, utiliser sa boîte mail, réaliser ses achats en ligne, développer ses notions en cybersécurité... Le tout en fonction des besoins de la personne. « Je n'étais pas débutante, ajoute Arlette. Nicolas s'est adapté à mes besoins et à mon rythme. Nous vivons à l'ère de l'informatique, nous avons besoin de maîtriser cela pour gagner en autonomie. » Et c'est bien là l'objectif du service « aider la personne, sans faire à sa place », confirme Nicolas.

PLUS DE 550 ACCOMPAGNEMENTS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Jean-Marie Vollot, vice-président de Bourges Plus en charge des services et usages numériques, rappelle les autres objectifs, parmi lesquels, « réduire les appréhensions face à la montée en puissance de l'intelligence artificielle, se prémunir contre les escroqueries ou encore être conseillé à son domicile, sur ses propres outils et sans avoir peur d'être stigmatisé dans un lieu public ». Et il précise que, contrairement aux croyances, ce service n'est pas réservé aux seniors, même s'ils font partie des principaux bénéficiaires parmi les plus de 550 accompagnements déjà réalisés depuis le début de l'année.

Une permanence est également organisée à la bibliothèque des Gibjoncs, à Bourges, une fois par semaine, et à celle de Saint-Germain-du-Puy, sur rendez-vous. René propose aussi des ateliers collectifs thématiques à Bourges et à Berry-Bouy, et propose un accompagnement personnalisé à plusieurs élus de l'agglomération.

Ce qui lui plaît dans sa mission ? « Le contact avec les gens, le social. Trouver les mots simples pour qu'ils comprennent les choses. » Bernard Bourgoin a bénéficié de ses services et assure que René a pu le « dépanner à chaque fois, sur mon ordinateur ou mon smartphone ». « Ça fait 20 ans que je suis sorti du monde du travail, conclut-il. Ça évolue constamment et ce n'est pas toujours facile de suivre. C'est une excellente initiative de Bourges Plus de proposer ce service. »

TEMPS FOR TS

COULEUVRE, une manufacture à découvrir Du 8 août au 2 novembre

Là, où couleuvre tombera, pays sera, porcelaine naîtra, art vivra ! "

Née au cœur du Bourbonnais à la fin du XVIII^e siècle, la manufacture de porcelaine de Couleuvre est à la pointe de la création artistique actuelle et du renouveau des arts de la table.

Aujourd'hui, en pleine renaissance, ses ateliers proposent des formes, souvent colorées dans la masse, où les ors côtoient le velouté des biscuits délicats.

Reseignements :

02 48 57 06 19

pole.porcelaine@ville-mehun-sur-yevre.fr

Rue des Grands Moulins, **MEHUN-SUR-YÈVRE**

AU CŒUR DU VIVANT Fanny Ferré expose au Palais Jacques Cœur jusqu'au 5 octobre

Cette exposition s'inscrit dans le cadre des 50 ans de la Galerie Capazza, lieu incontournable de l'art contemporain en Région Centre Val de Loire, dans le Cher, ainsi que dans la déambulation estival Bourges Contemporain (lire en pages 12-13).

Elle raconte l'histoire des rencontres qui font le sel de la vie. C'est dans cet esprit que s'est imposée, comme une évidence, l'idée de faire dialoguer ce monument de l'architecture gothique flamboyante avec les œuvres de Fanny Ferré.

L'artiste bouscule la terre, transforme la matière brute et donne vie, au palais Jacques Cœur, témoin de la vie et de la vision d'un homme tourné vers l'exploration, la rencontre, l'attrait de l'ailleurs.

Renseignements :

www.palais-jacques-coeur.fr

10Bis Rue Jacques Cœur, **BOURGES**



Photo porcelaine Couleuvre

FÊTE DES FLOTS 13 et 14 septembre

Une trentaine d'exposants animeront le marché gourmand et artisanal. Tout le week-end : concerts gratuits et fête foraine. Bal le samedi soir. Pucés des flots le dimanche : venez déambuler dans les différents stands dans une ambiance conviviale.

Espace Jean Marie Truchot - **TROUY**

RURALES FOLIES 13 septembre

Rendez-vous le 13 septembre au lycée agricole du Subdray pour une édition exceptionnelle des Rurales Folies !

Une grande fête populaire, familiale et conviviale qui a réuni plus de 3000 visiteurs en 2024, autour de concours de labour, jeux, exposition de matériel agricole...

Lycée d'enseignement général et technologique agricole de Bourges-Le Subdray
Le Sollier, **LE SUBDRAY**



9 JUILLET > 31 AOÛT 2025

Le bel été

EUROPÉEN DE BOURGES



BOURGES

CAP SUR

20
28

BOURGES
CAPITALE
EUROPÉENNE
DE LA CULTURE